AR Prefecture
082-248200057-20240124-20
Reçu le 01/02/2

Communauté de Communes du Quercy Caussadais
264 Route de Treilhou
82300 CAUSSADE

Objet : **Partenariat entre la Communauté de Communes du Quercy Caussadais et les centres de loisirs dans le cadre de la mise en place d'ateliers numériques**

DECISION n° 20240107

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais,

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales : le Président pouvant recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception d'un certain nombre de domaines énumérés par cet article, les marchés publics ne figurant pas dans les domaines exclus,

VU la délibération n°2023-122 du 28 novembre 2023 relative aux délégations de pouvoirs consenties par l'assemblée au Président de la collectivité, et notamment sa capacité à signer, exécuter, réviser, résilier les conventions de partenariat entre la Communauté de Communes et un organisme extérieur visant à la mise en place d'ateliers numériques animés par un intervenant de la Communauté de Communes,

En effet, la Communauté de Communes du Quercy Caussadais souhaite assurer une médiation numérique de proximité gratuite pour tous ses habitants, animée par une conseillère numérique. Son rôle est de former les publics à l'utilisation des moyens numériques en organisant des moments d'aide individuelle ou des ateliers de groupe.

Ainsi, dans cet objectif de démocratisation de l'usage du numérique, la Communauté de Communes du Quercy Caussadais se donne pour mission, à travers sa conseillère numérique, d'animer des ateliers destinés aux plus jeunes sur des thématiques actuelles comme la programmation, l'intelligence artificielle, le montage vidéo, l'infographie ou encore la cybersécurité.

Dans ce sens, il est proposé de mener sur le territoire du Quercy Caussadais une démarche partenariale avec les centres de loisirs.
Ce partenariat permet de proposer aux enfants utilisateurs des centres de loisirs des ateliers numériques durant les vacances scolaires.

DECIDE

- **DE SIGNER** une convention de partenariat avec le centre de loisirs de Montpezat de Quercy, l'ALAE Marcel Pagnol LE&C Grand Sud, le service Enfance Molières ALAE ALSH, l'accueil de loisirs de Septfonds « Septfonds LE&C Grand Sud », le centre de loisirs de Caussade « Caussade LE&C Grand Sud », le centre de loisirs Aile réalvilloise, l'ALAE Marie Curie LE&C Grand Sud, concernant la mise en place et l'organisation d'ateliers numériques,

- **DE PRECISER** que ces interventions sont proposées à titre gratuit.

Fait à Caussade le 24/01/2024

Monsieur Guy ROUZIES
Président de la Communauté de Communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES du QUERCY CAUSSADAIS